

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

31/01/2014

Dossier complet le

31/01/2014

N° d'enregistrement

2014-0067

1. Intitulé du projet

Passerelle sur la Liane

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom LESAFFRE

Prénom Jean-Loup

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Loup Lesaffre - Président

RCS / SIRET

421 527 797 000 11

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° Ouvrage d'art	Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais souhaite mettre en place une passerelle de franchissement de la Liane, afin de permettre la continuité du chemin de petite randonnée reliant Condette à Isques. Il s'agit d'un chemin cycliste, pédestre et équestre.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste donc en la réalisation d'une passerelle pour permettre le franchissement de la Liane ainsi que son raccordement aux chemins existants.

Le projet de liaison et de franchissement de la Liane vient en effet compléter et assurer la continuité des chemins de petites randonnées existants sur le parcours allant de Condette et Isques.

A l'échelle de l'agglomération, cette liaison doit également permettre un cheminement sécurisé et ininterrompu entre les forêts d'Hardelot et de Boulogne-sur-mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet en phase de travaux consistera principalement en la préparation du terrain pour recevoir la passerelle.

Toutes les mesures visant à la préservation de la Liane (protection qualité de l'eau, protection quantitative) seront prises afin de ne pas perturber l'écosystème et ne pas aggraver le risque inondation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la passerelle n'aura pas d'impact sur l'environnement. Sa conception prendra en compte les différents enjeux recensés sur le site (qualité écologique, zone humide, risque inondation) et ne portera pas atteinte aux caractéristiques hydrographiques de la Liane (maintien du lit majeur et de la zone d'expansion de crue, pas d'ajout d'obstacles aux écoulements, ...).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'ouvrage sera d'une longueur d'environ 50 mètres; de 3,50 mètres de largeur (2 voies de 1,50m de largeur + 0,50m de part et d'autre pour les garde-corps). La hauteur de l'ouvrage dépendra des relevés topographiques croisées avec les caractéristiques hydrographique de la Liane au droit du site.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 50° 40' 01" 21 Lat. 1° 39' 28" 46

Point d'arrivée : Long. 50° 40' 02" 44 Lat. 1° 39' 30" 09

Communes traversées :

Condette
Isques

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cultures et zone non aedificandi (servitudes autoroutières)
Chemin de randonnées sur la commune d'Isques

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Isques : POS approuvé en 2005 ; zonage NCi.
Condette : PLU approuvé en 2009 ; zonage Ai.
Ces deux zones sont des zones naturelle protégées d'intérêt agricole, destinées uniquement à un usage agricole.
Secteurs correspondant également aux secteurs soumis au PPRi de la Liane.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : Vallée de la Liane près d'Hédin-l'Abbé (n° 00500005) ZNIEFF de type 2 : Complexe bocager (n° 0050000)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Caps et marais d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non mais proximité du Manoir du Grand-Moulin (Condette) : monument inscrit à la liste des monuments historiques
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non mais Zone à Dominante Humide
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée de la Liane approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais sera recherché
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais sera recherché
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura des conséquences lors de la phase travaux (perturbations et dégradations) Des mesures d'évitement et de réduction des impacts seront mises en place. Les impacts seront limités dans le temps à la phase chantier. Aucun impact permanent.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura des conséquences lors de la phase travaux (perturbations et dégradations) Des mesures d'évitement et de réduction des impacts seront mises en places. Les impacts seront limités dans le temps à la phase chantier. Aucun impact permanent.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cheminements existent déjà. La consommation d'espaces naturels et agricoles se limitera aux culées, piles et tablier de l'ouvrage d'art.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en zone d'aléa fort pour le risque inondation de la Liane. Le règlement du PPRI ne s'oppose pas à la réalisation du projet dès lors que le projet n'aggrave pas le risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Passerelle à proximité de l'A16.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet la continuité des chemins de petite randonnées dans le secteur de Condette et d'Isques, et permet également de créer une liaison entre les massifs boisés de la forêt de Boulogne et d'Hardelot. Il s'agit donc d'une liaison importante, identifiée au SCOT du Boulonnais comme continuité de circulations douces à réaliser mais également comme un corridor écologique à restaurer

Les seuls impacts négatifs du projet seront donc limités à la phase travaux et plus spécifiquement aux nuisances causées par le chantier. Ces impacts sont limités dans le temps et des mesures classiques seront prises pour réduire autant que possible ces nuisances.

L'impact du projet en terme de surface sera également très limité étant donné l'ouvrage prévu.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau sera réalisé et présentera les incidences du projet sur le milieu aquatique et les éventuelles mesures de réduction de ces incidences.

Dès lors, aucun impact permanent ne subsistera.

Au regard donc des caractéristiques du projet et de son environnement, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan des espaces naturels et trame écologique (SCOT Boulonnais)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

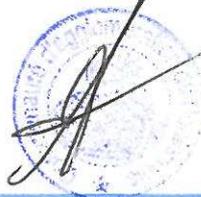
Fait à

le,

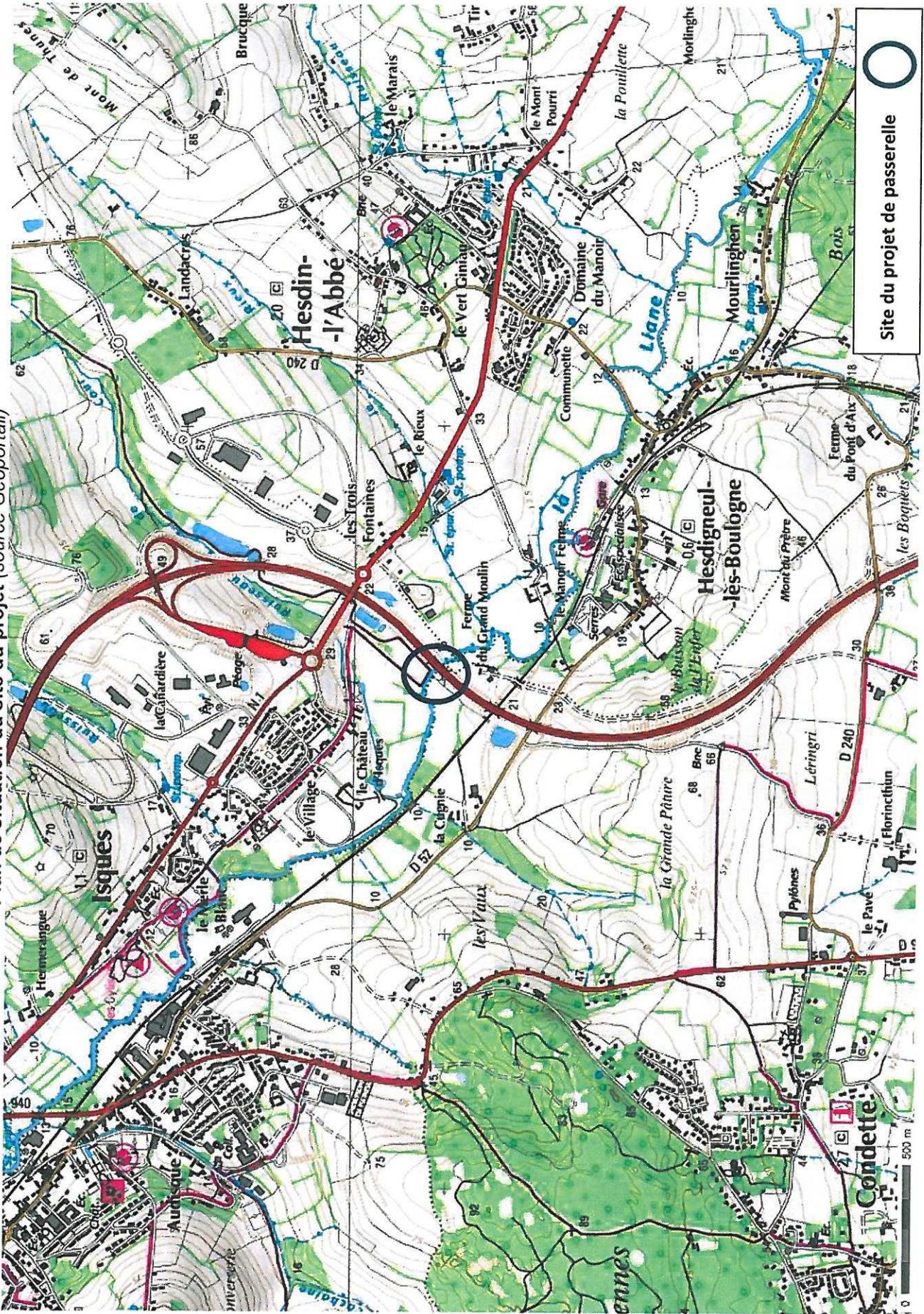
3 1 JAN. 2014

Signature

LE PRÉSIDENT
Jean-Loup LESAFFRE



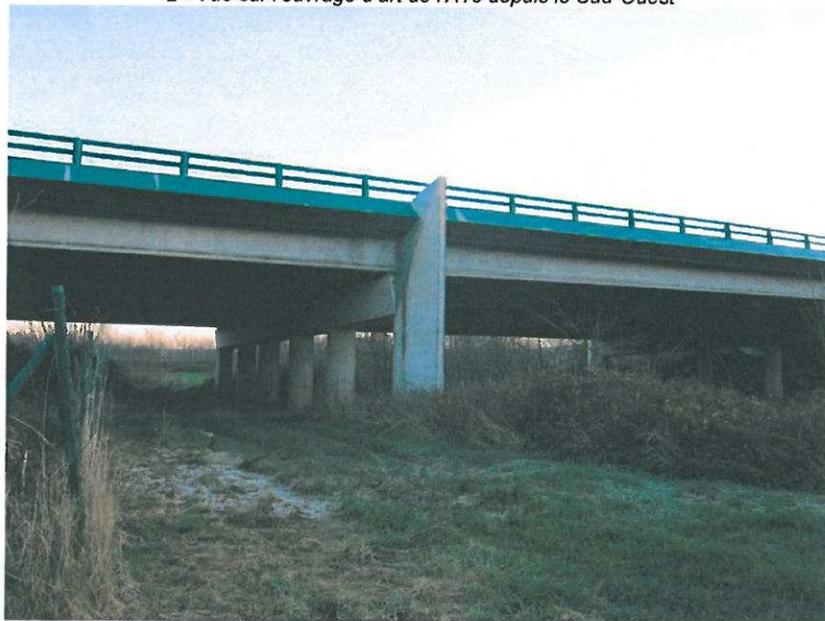
Plan de situation du site du projet (source Géoportail)



1 - Vue sur l'ouvrage d'art de l'A16

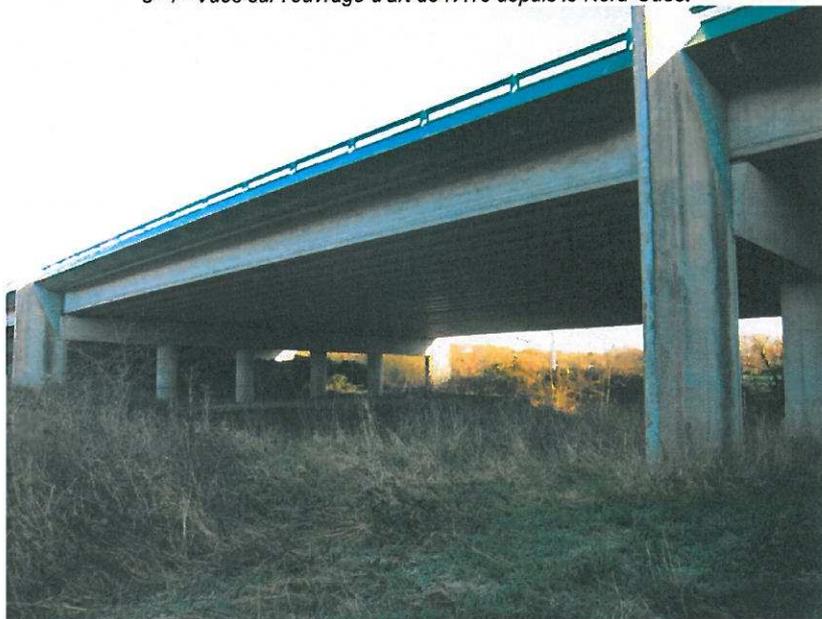


2 - Vue sur l'ouvrage d'art de l'A16 depuis le Sud-Ouest





3 - 4 - Vues sur l'ouvrage d'art de l'A16 depuis le Nord-Ouest



5 - Vue sur la Liane en amont de l'ouvrage de l'A16





9 – 10 - Vues sur le chemin de petite randonnée existant coté Isques



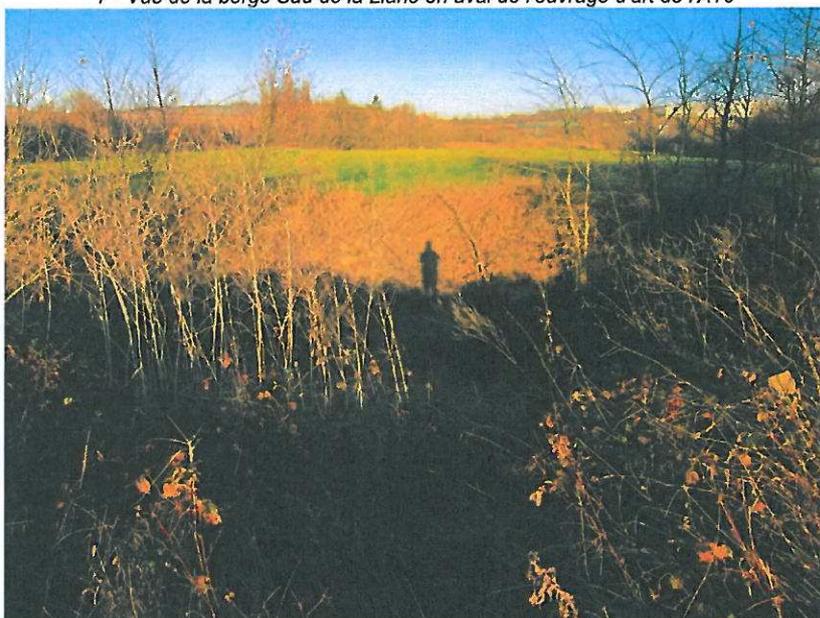
11 - Vue de la berge Nord de la Liane en aval de l'ouvrage d'art de l'A16, coté Isques



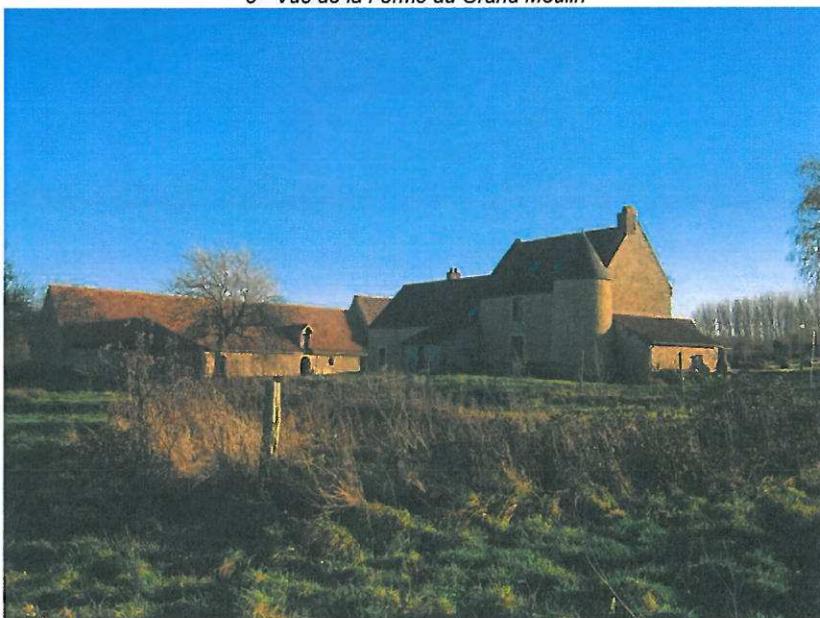
6 - Vue sur la Liane en aval de l'ouvrage d'art de l'A16



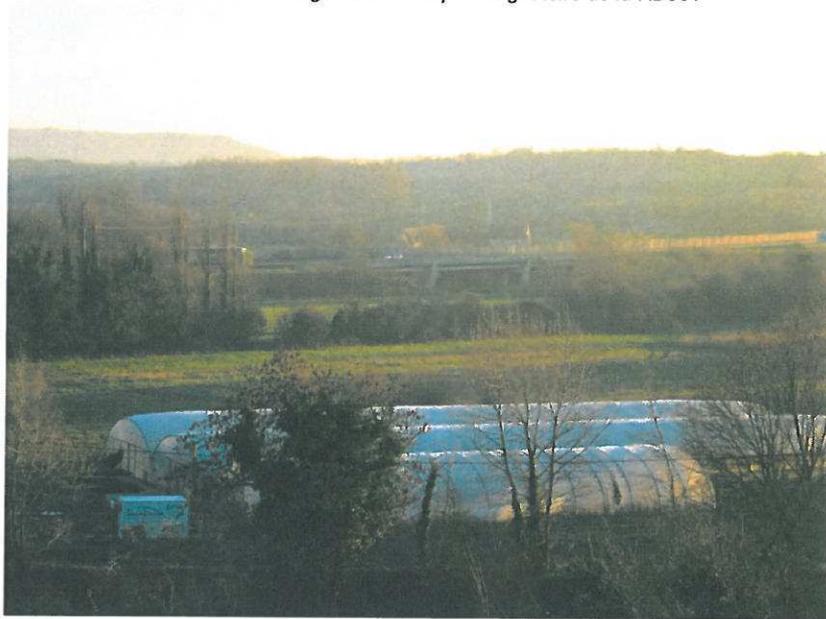
7 - Vue de la berge Sud de la Liane en aval de l'ouvrage d'art de l'A16



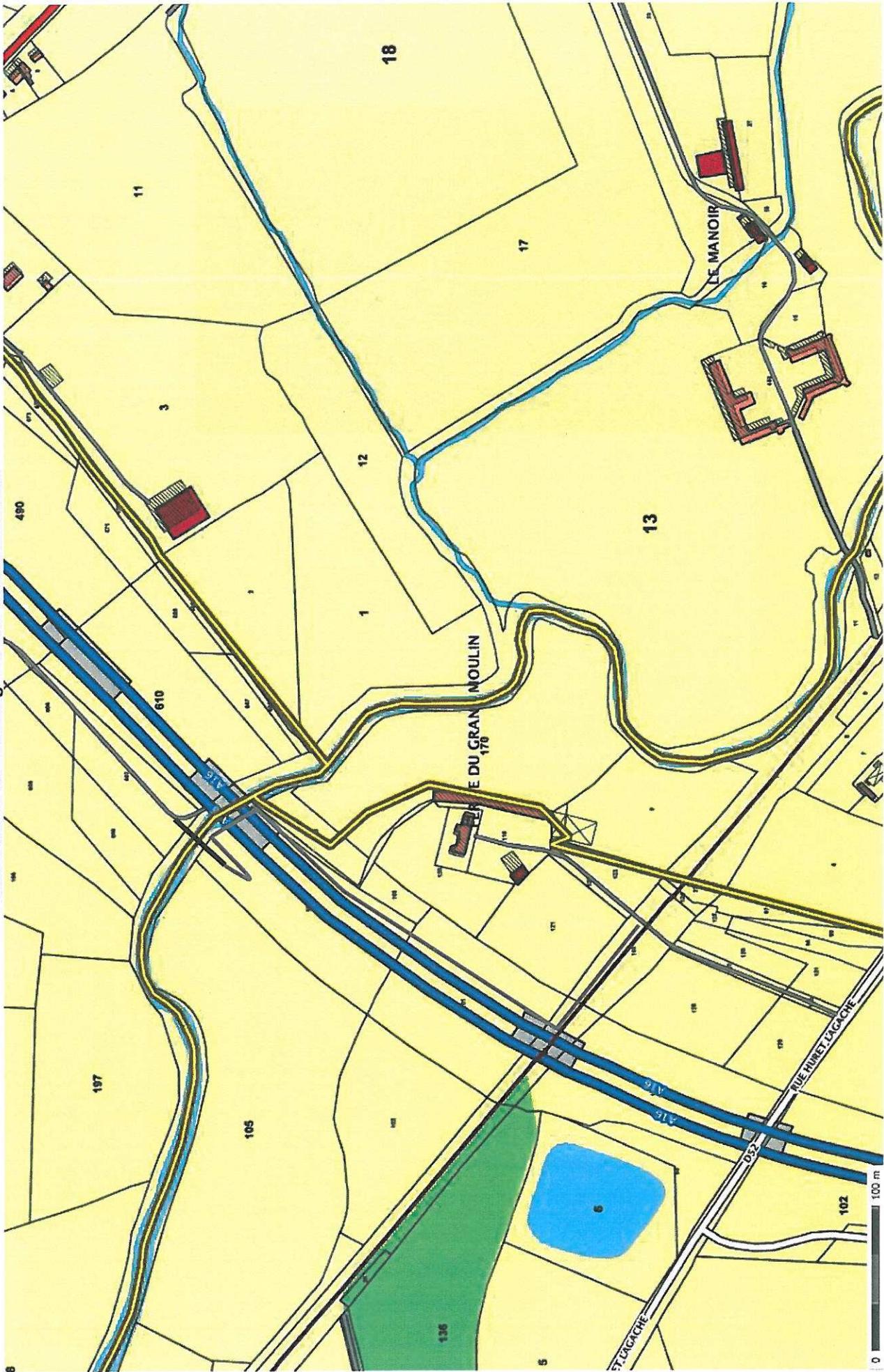
8 - Vue de la Ferme du Grand Moulin



12 - Vue de l'ouvrage de l'A16 depuis le giratoire de la RD901



Localisation de l'ouvrage et des cheminements



- Passerelle
- Continuités des cheminements

Préserver les espaces naturels terrestres et littoraux d'intérêts majeurs

-  Cœur de biodiversité
-  Espace remarquable (art. L 146-B du CU)
-  Espace bocager d'intérêt
-  Espace de biodiversité dont la connaissance est à confirmer
-  Sites à haute valeur patrimoniale

Maintenir et restaurer les continuités écologiques

-  Corridor écologique terrestre à conforter
-  Corridors secondaires à conforter
-  Continuité écologique intra-urbaine
-  Coupure des corridors à résorber
-  Corridor littoral
-  Corridor aquatique principal
-  Corridor aquatique secondaire
-  Obstade à la circulation piscicole

 Zone d'étude

